# Devenir représentant familial, c'est...

- → Défendre et porter la parole de toutes les familles, y compris de celles qui ne l'ont pas.
- → Prendre des décisions aux conséquences directes et concrètes pour les familles (attribution d'aides individuelles, choix dans les projets de création de structure, soutien financier à des projets et des associations).
- → Participer à la vie démocratique dans son département, sans pour autant être dans un parti politique, en agissant en tant que «corps intermédiaire» au même titre que les syndicats et le patronat.
- → Contribuer à la gouvernance de la Sécurité sociale française en défendant des valeurs d'universalité et de solidarité.
- → Se former sur une mission technique et gratifiante intellectuellement (connaissance des prestations familiales et sociales, fonctionnement d'une CAF, suivi des réformes sur la politique de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse...).
- → Se créer un réseau avec des membres d'associations et des professionnels du domaine de la protection sociale.



« C'est très gratifiant, car je vois qu'on arrive à faire bouger les lignes. Ce sont à chaque fois des petites victoires, mais qui au final comptent! La particularité de la représentation familiale est notre connaissance du terrain, contrairement aux autres administrateurs, qui, parfois, ne viennent pas du secteur de l'action sociale et qui sont plus démunis pour comprendre les enjeux au sein des CAF. Notre boussole: l'intérêt des familles! » Annie Leveiller, che e de le de la délégaon de l'Uda f de Loire-Atlanque à la CAF

### Les missions et rôles du représentant familial à la CAF

## Porter la parole des familles

Vous intégrez une délégation composée de quatre titulaires et quatre suppléants pour défendre l'ensemble des familles lors du Conseil d'administration et des commissions (action sociale, aides individuelles, recours amiable...) de la CAF 62.

- → Se réunir et échanger entre les huit membres de votre délégation (4 titulaires et 4 suppléants), notamment en préparation de chaque conseil d'administration de la CAF.
- → Construire une position politique claire au service de toutes les familles avec l'aide de votre Udaf et les informations mises à votre disposition par l'Unaf. Vous ne représenterez plus uniquement l'association familiale dans laquelle vous militez.

# Avoir une vision globale et pratique des problématiques familiales

Avec l'accompagnement de votre Udaf et de l'Unaf, vous maîtriserez :

- les enjeux familiaux, les besoins, attentes et difficultés des familles;
- Jes particularités de votre département en matière de couverture des services aux familles (les besoins en assistants maternels, en crèches, en médiation familiale...).

## Représentant CAF, en pratique

- → La mission du représentant familial est un engagement bénévole au nom de l'Udaf 62 que vous représentez au sein de la CAF.
- → Comme pour le mandat syndical, vous pouvez justifier vos absences auprès de votre employeur pour être présent aux Conseils ou aux commissions de la CAF. Votre salaire est maintenu et votre employeur est remboursé.
- → En général, les représentants familiaux à la CAF assistent à quatre réunions du conseil d'administration par an, auxquelles s'ajoutent des commissions réparties entre les représentants (environ une réunion par mois).
- → Ils consacrent aussi environ **trois heures par mois** à se réunir en délégation, pour préparer les ordres du jour, échanger entre eux et élaborer la position de l'Udaf, ainsi que pour lire la documentation reçue.
- → Vous serez soutenu dans votre représentation par l'Unaf et l'Udaf, qui mettront des outils à votre disposition : réunions d'échange, journées de formation-information, magazine d'information des représentants...

#### La Caisse d'Allocations Familiales en chiffres\*

**101 CAF** 

13,5 millions d'allocataires et 32.7 millions

d'allocataires et 32,7 millions de personnes couvertes dont 13,9 millions d'enfants

94,6 milliards d'euros de prestaons y ersés

**457700** places en accueil collecf

800 représentants familiaux qui siègent au quodien dans les Conseils d'administraon

\* Chiffres issus du document « chiffres clés 2019 de la branche famille » de la Sécurité sociale

### **Comment candidater** à la fonction de représentant familial à la CAF?

- Rapprochez-vous de l'Udaf 62 pour vous faire connaître et les informer de votre souhait de candidater au poste. Un appel à candidatures sera diffusé auprès des associations adhérentes.
- Interrogez-vous pour savoir si vous souhaitez être titulaire ou suppléant pour cette mission de représentation.
- Votre Udaf peut vous mettre en rapport avec d'autres repré-sentants familiaux. N'hésitez pas à discuter avec eux et à les interroger sur leur expérience.

#### Les conditions pour candidater

- Être âgé de 18 ans à 65 ans au moment de la date de nomination.
- Ne faire l'objet d'aucune condamnation mentionnée aux articles L. 6 et L. 7 du code électoral (suppression du droit de vote et d'élection, condamnation pour certaines infractions pénales).
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle prononcée en application des dispositions du code de la Sécurité sociale ou, dans les cinq années précédant la date de la nomination, à une peine contraventionnelle prononcée en application de ce code.
- Être à jour de ses cotisations sociales.
- Ne pas avoir de fonctions par ailleurs qui pourraient générer des conflits d'intérêts ou des manquements déontologiques (se renseigner auprès de son Udaf).
- **Être adhérent d'une association familiale** membre de I'Udaf 62.
- S'engager à respecter la Charte d'engagement du représentant familial.



## **DEVENEZ** REPRÉSENTANT À LA CAF POUR **DÉFENDRE** LES FAMILLES



#### Contact

#### **Union Départementale des Associations** Familiales du Pas-de-Calais

16, boulevard Carnot · 62000 Arras 03 21 71 83 84 · udaf62@wanadoo.fr

### Louise Prandi · Chargée de développement Associatif

Ligne directe: 03 21 71 21 56 Mail: lprandi@udaf62.unaf.fr





#### À noter

Afin de répondre à toutes vos questions, une formation vous est proposée :

« être représentant familial en CAF : pourquoi pas moi ? » en visioconférence le 18 septembre 2021, de 9 h 30 à 12 h.

Engagez-vous en tant que représentant familial à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'Udaf 62 en 2022 (mandat de 4 ans).